

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 18 septembre 2024

Madame Georgeta Rossier, Présidente du Conseil communal de Lavigny, ouvre la séance et adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, à la presse et au public.

1. APPEL.

Excusé-es : Mesdames Marie-Noëlle Bourgeois, Michèle Salanon et Dominique Vaney, Messieurs Benoit Foucault, Vincent Porchet, Pierre-Yves Rochat, Stéphane Schmidt, Roman Tarnovsky.

Absent : Philippe Estiévenart.

La Secrétaire procède à l'Appel : 21 Membres sont présents.

La Présidente constate que le quorum est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée pour la séance de ce soir.

Elle propose de passer au Point deux.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La Présidente avise que l'OJ au point 5 a été corrigé : remplacé N°6/2025 par N°6/ 2024
Elle avise également que Monsieur Vincent Porchet, intervenant au point 4, est excusé et remplacé par Monsieur Jean-Frédéric Favre.

La Présidente donne lecture de l'Ordre du jour ainsi modifié en séance.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2024.
4. Information de la part de Monsieur Jean-Frédéric Favre, sur : « ARCAM – Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires ».
5. Préavis municipal N°6/2024 – Arrêté d'imposition 2025.
6. Renseignements de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Il n'y a pas d'autres modifications.

L'Ordre du jour modifié est mis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

La Présidente propose de passer au Point 3.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JUIN 2024.

La Présidente demande si le Conseil veut apporter des modifications sur le Procès-verbal ?

Madame Ingrid Ciampi, Conseillère communale, fait la remarque que AJEMA s'écrit avec un **J** et non un **G** ; page 168, point 11, 1^{er} paragraphe (Accueil de **Jour des Enfants Morges-Aubonne**). Le procès-verbal sera corrigé avant d'être archivé.

Le Procès-verbal du 26 juin 2024 est accepté, tel que modifié, à l'unanimité.

La Présidente remercie la Secrétaire pour sa rédaction et propose de passer au point suivant.

La Présidente propose de passer au Point 4 en précisant que celui-ci est une information. Le Préavis municipal sera déposé à la prochaine séance, en octobre, et la Commission ad hoc rapportera lors de la séance du Conseil communal de décembre. Elle souligne que Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, accompagnée de Messieurs Jean-Frédéric Favre et Vincent Porchet, Membres de la Commission ad hoc nommée pour cet objet, se sont rendus à une séance d'information organisée par l'ARCAM, à St-Prex.

4. INFORMATION DE LA PART DE MONSIEUR JEAN-FREDERIC FAVRE SUR : « ARCAM – REGLEMENT RELATIF A LA TAXE DE SEJOUR ET A LA TAXE SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ».

Monsieur Jean-Frédéric Favre, Conseiller communal et Membre de la Commission ad hoc, donne la lecture de l'information susmentionnée.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, remarque qu'il est dit « ...permet de bénéficier de certaines choses ». Quoi par exemple ? Et que faut-il faire pour en bénéficier ?

Monsieur Jean-Frédéric Favre, membre de la Commission ad hoc, répond pour un chemin pédestre ou quelque chose qui favorise le tourisme par exemple ; il faut faire une demande pour en bénéficier. Il y a déjà un fond existant et cinquante-cinq communes qui peuvent en bénéficier.

Monsieur Gilles Sandoz précise sa question. Est-ce que l'ARCAM a déjà participé au niveau de la Commune ou est-il prévu qu'elle participe à des infrastructures dans les prochaines années ?

Monsieur Jean-Frédéric Favre répond qu'il a été demandé à l'ARCAM de fournir des chiffres pour analyser la contribution ; ces chiffres figureront probablement dans le rapport de la Commission ad hoc.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente remercie et propose de passer au point suivant.

5. PREAVIS MUNICIPAL N°6/2024 – ARRETE D'IMPOSITION 2025.

Le Syndic, Monsieur Claude Philipona, donne quelques informations en préambule.

L'année 2025 va être marquée par un changement majeur dans les finances communales pour cause de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale dès le 1^{er} janvier 2025 et qui modifie passablement la manière dont la péréquation est faite entre les Communes et le Canton.

En ce qui concerne notre Commune, selon l'analyse de la partie purement péréquative, cela ne devrait pas changer énormément.

Cependant, compte tenu de ce changement de situation et des montants qui ne seront plus alloués par les dépenses thématiques dès le 1^{er} janvier 2025, ce qui explique les nombreux chantiers/travaux et entretiens routiers qui ont été entrepris d'une manière intense avant la date butoir, la Municipalité prévoit de réduire les charges liées à l'entretien des routes dans les comptes communaux.

Après analyse de la situation, compte tenu que sur la péréquation de base cela ne devrait pas changer énormément, la Municipalité propose de ne pas modifier le taux d'imposition, de maintenir le *statu quo* pour l'année 2025 et de faire une nouvelle analyse après un exercice complet de l'entrée en vigueur de cette nouvelle péréquation pour déterminer s'il y aura des adaptations nécessaires à la baisse ou à la hausse pour fixer le prochain taux d'imposition.

Le Syndic donne la lecture des Conclusions dudit Préavis municipal.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente demande à la CoFin de rapporter pour la prochaine séance, en octobre.

6. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, avise que :

- Pour donner suite à la question de Madame Ingrid Ciampi lors de la précédente séance du Conseil communal concernant la Péréquation 2023, une analyse détaillée a été effectuée. Au niveau de tous les chiffres pris en compte, ceux-ci étaient corrects cependant il y a eu une erreur de report qui a été signalée au Canton. Ce dernier doit nous faire parvenir un document stipulant que cette erreur a été corrigée dans le décompte final.
- L'épicerie est entrée en fonction ; celle-ci est très accueillante.

Monsieur Rémy Wulliens informe sur les travaux routiers et d'eau potable :

- Vieille Route de l'Etraz : les travaux dans l'ensemble sont terminés ; il reste le réensemencement qui n'a pas bien pris sur certains talus ou fouilles. A faire également le marquage routier à la place du Molok ainsi que quelques panneaux à remplacer pour qu'ils soient aux normes.
- Rue de l'Eglise : quelques soucis sur le timing, en conséquence il a été demandé à l'entreprise d'augmenter le personnel et les moyens dans le but que le 14 octobre les couches d'enrobés/tapis soient posés. Suivra ensuite les dalles, pavés, le tour de l'église et bien sûr les plantations et espaces verts qui devraient commencer à mi-octobre. Quelques travaux supplémentaires ont été demandés par Swisscom pour ajouter des chambres de tirages pour la fibre optique.
- Route d'Etoy : les travaux sont très engagés. L'équipe de l'entreprise Barbey qui s'occupe des fouilles pour la conduite d'eau ont de l'avance sur le programme annoncé.
- La Romande Energie a demandé des travaux supplémentaires qui sont en parties liés à la nouvelle construction, soit le bâtiment qui se trouve à l'extrémité de la Route d'Etoy.
- Changement des conduites d'eau : pas de longues coupures d'eau pour l'ensemble des privés... seulement 30-40 minutes pour passer de l'ancienne à la nouvelle conduite par privés.

- L'entreprise Perrin commence à mettre en place quelques collecteurs qu'il faut rajouter ou remplacer. Courant semaine prochaine, une équipe supplémentaire va commencer la pose des bordures. C'est un chantier qui « roule » très bien, aucun problème pour l'instant.
- Concernant la RC30 Ouest : les travaux qui auraient dû déjà commencer ont été reportés d'une dizaine de jours pour deux raisons : la 1^{ère} pour une cause de délai de livraison des bordures qui seront utilisées et la 2^{ème} un rendez-vous reporté par la DGMR qui s'est trompée de date. Le rendez-vous aura lieu ce vendredi. Les traces de couleur orange que vous avez pu voir sur la route ont été faites par la Romande Energie qui marque leurs tubes avec des sprays...une couleur qui n'est pas très discrète et heureuse ; il y en a même sur la Vieille Route de l'Etraz qui a été refaite. Elles s'effaceront avec le temps.

Madame Teodora Laurent avise :

- Il y a eu des déprédations derrière l'école, en sus de celles de cet été, et Monsieur Willy Favre a de nouveau approché un agent de proximité qui a lancé un projet de repeindre la porte concernée, avec des jeunes de la région.
- Barrière de l'UAPE : une nouvelle barrière sera mise en place courant les vacances d'octobre.

La Présidente constate que l'horloge de la salle est toujours en panne malgré plusieurs remarques et ceci depuis quelques mois. Une solution doit être trouvée rapidement.

Madame Teodora Laurent dit l'avoir également constaté ; c'est une remarque récurrente mais elle s'en occupe.

Monsieur Willy Favre souligne que le village a tendance à grandir si tous les projets en cours se réalisent, notamment avec le bâtiment sur la RC30 Nord. Il réfléchit à la communication entre les gens du village et comment maintenir cet excellent esprit villageois qui règne à Lavigny. D'autre part, bien que l'on fasse des efforts pour rester jeune, il semblerait que la population continue de vieillir et que le nombre de Seniors ne serait pas en diminution ; donc, une approche s'est faite auprès de Pro Senectute ainsi qu'auprès de la Commune de Yens (St-Livres n'est pas intéressée) pour lancer **un projet dès mars prochain**. Ce projet est d'une durée de deux ans et, avec l'aide de la population et des personnes intéressées, son but est de renforcer les liens sociaux, améliorer le « Vivre ensemble ». Il y aura quatre phases, chacune de six mois :

- 1) phase diagnostic,
- 2) phase de lancement pour constituer des groupes de travail qui traiteront les diverses thématiques qui sont venues du diagnostic,
- 3) phase de développement ; ces projets/activités seront organisés par les habitants,
- 4) phase de consolidation.

Ce projet est pour que cela ne soit plus l'accompagnement des Seniors que par des spécialistes de Pro Senectute mais l'accompagnement par les habitants qui prennent en charge les Seniors pour augmenter les activités. Les deux villages réunis donnent une masse critique supérieure au nombre d'habitants de Lavigny...en conséquence ce projet peut se réaliser.

Le projet est à ses tout débuts...la mise en place avec la Commune de Yens et Pro Senectute est prévue en mars 2025. Des informations seront transmises le temps venu ; appel à la population à s'engager pour bien vivre ensemble.

La Présidente remercie la Municipalité et propose de passer au point 7.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, remercie la Municipalité pour les courriers, ce qui permet d'être un peu au courant de ce qui se passe. Il revient sur un précédent courrier rappelant l'élagage annuel des arbres en bord des routes qui l'a un peu interpellé et il prend

connaissance du « Règlement 725.01.1 d'application de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes (RLRou), Art. 10 du Chapitre IV, Les routes et leurs abords. Il en fait la lecture : « *Aucun arbre ne peut être planté sur les fonds riverains de toutes les routes cantonales et des routes communales de première classe à moins de 6 mètres de la limite du Domaine public* ».

Question : Est-ce que sur le Domaine public vous avez le droit mais le propriétaire à côté n'aurait pas le droit de planter à moins de 6 mètres ? Il semble que certains arbres sont très près de la route ; les grands véhicules qui passent les touchent à chaque fois. Est-ce qu'il y a une exception particulière pour la Commune ?

La Municipalité apportera la réponse lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Madame Ingrid Ciampi, Conseillère communale, demande si une séance du Conseil communal est encore prévue dans cette salle ? Si oui, elle souhaite que l'on trouve une solution moins bruyante, étant que dans la salle à côté il y a entraînement de foot.

Madame Teodora Laurent, Municipale, répond qu'elle leur a déjà demandé d'être moins bruyants et que si cela continue ils devront s'abstenir de venir s'entraîner lors des séances du Conseil communal.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente informe :

- Avoir reçu deux courriels de Monsieur Marco Marsella, Conseiller communal. Elle en fait la lecture.
- Le Bureau du Conseil a proposé par courrier à la société Ecorecyclage une nouvelle date pour la visite du site. Dès que nous aurons reçu une confirmation en retour, nous vous enverrons les informations utiles y relatives.
- Le Bureau du Conseil s'est réuni avant la présente séance du Conseil communal afin d'accueillir les nouveaux membres dudit bureau et leur donner les informations nécessaires et utiles sur le fonctionnement de celui-ci.
- Elle avise que le Canton a déjà arrêté les dates pour les prochaines élections communales, législature 2026-2031. Le **8 mars 2026** aura lieu le 1^{er} tour des élections des Municipalités, des Conseils communaux au système majoritaire et des Conseils administratifs des fractions de commune ainsi que les élections des Conseils communaux au système proportionnel.
La Présidente demande aux Conseillers d'en parler autour d'eux, amis et connaissances domiciliés sur la Commune.

La Présidente remercie la population pour son bon taux de participation lors des votations.

Elle remercie chacun et chacune de sa présence et souhaite à toutes et tous un bel automne.

Clôture :

- Il est 21h00, la Présidente clôt la séance du Conseil communal.

La Présidente
Georgeta Rossier

La secrétaire
Loredana Simone